

Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de BARNAS

Date de convocation :

8 Juin 2023

Date d’Affichage :

8 Juin 2023

Nombre de Membres:

En exercice : 7

Présents : 5

Pouvoir : 2

Votants : 7

Résultat du vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

L’an deux mille vingt-trois le douze juin 2023 à 20h00,
Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous
la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Luc.

Présents :

Mesdames : BOUET Lynda, Bouet Rose, LEMAIRE Monique, et Messieurs, PERRON Jean-Claude
et VIDAL Jean-Luc.

Absent excusé : VIDAL Jean-Luc

Pouvoir : Mériaux Philippe à VIDAL Jean-Luc et DEMOYA Charline à PERRON
Jean-Claude

Secrétaire de séance : Lynda BOUET

Objet : Révision des tarifs pour les concessions au cimetière de Barnas

Monsieur le maire informe qu’aucun tarif n’a évolué depuis 2016.

La collectivité ne souhaite pas faire évoluer le tarif des cases colombarium tant qu’elles ne
sont pas déplacées et améliorées.

Il suggère une légère augmentation du tarif des concessions

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à
l’unanimité, fixe les tarifs du cimetière communal comme suit :

Catégories	MONTANT	
	Durée de 15 ans	Durée de 30 ans
Case colombarium	440€	670€
Concessions (prix au mètre carré)	150€	250€

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire,

Jean-Luc VIDAL

13 JUIN 2023



